

Réf: Dossier N° 145036

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE PURCA »

Siège social Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE BANCO
NORD, Lot ND, Ilot 1898

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 septembre 2022 ,
et enregistrés au CEPICI le 22 septembre 2022, il a été constitué une
SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE PURCA »

Objet : Achat, transformation et vente de produits d'hévéa
sous forme de fonds de tasse et caoutchouc techniquement
spécifié (TSR).

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou
pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 10000 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE BANCO
NORD, Lot ND, Ilot 1898

Dirigeant(s) : M AMRI YOUSSEF (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05397 du 28/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44055/GTCA/RC/2022 du 28/09/2022

